



27 février 2019

(19-1133)

Page: 1/5

**Comité de la facilitation des échanges**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES  
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LA DOMINIQUE

La communication ci-après, datée du 26 février 2019, est distribuée à la demande de la délégation de la Dominique pour l'information des Membres.

---

Comme suite à la notification datée du 29 avril 2015 (WT/PCTF/N/DMA/1), le Commonwealth de Dominique présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 1 Publication et disponibilité des renseignements</b>					
Article 1:1	Publication	A	-	-	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	A	-	-	-
Article 1:3	Points d'information	C	31 décembre 2019	À déterminer	Assistance technique pour la rédaction de la législation.
Article 1:4	Notification	A	-	-	-
<b>Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations</b>					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
<b>Article 3 Décisions anticipées</b>					
		C	31 décembre 2020	À déterminer	Assistance technique pour la rédaction de la législation en vue d'établir le cadre juridique relatif à une unité nationale de traitement des demandes de décision en Dominique.
<b>Article 4 Procédures de recours ou de réexamen</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence</b>					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A	-	-	-
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	C	31 décembre 2021	À déterminer	Aide financière pour l'achat du matériel de laboratoire nécessaire.  Assistance technique et renforcement des capacités pour l'accréditation de laboratoires en vue de la réalisation d'essais de confirmation sur les marchandises importées en Dominique.

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités</b>					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions aux fins du traitement douanier imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	30 juin 2020	À déterminer	Assistance technique pour l'établissement de la cartographie et des coûts des services fournis par les douanes, y compris l'élaboration d'un barème des redevances équitable et transparent.
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
<b>Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises</b>					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	A	-	-	-
Article 7:2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	A	-	-	-
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	A	-	-	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	31 décembre 2020	À déterminer	Assistance technique pour l'élaboration d'un guide sur la mesure du temps moyen nécessaire à la mainlevée des marchandises, de l'importation à la sortie du port d'entrée.  Formation
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	B	31 décembre 2019	31 décembre 2021	-
Article 7:8	Envois accélérés	A	-	-	-
Article 7:9	Marchandises périssables	C	31 décembre 2019	À déterminer	Élaboration et application de directives juridiques pour le traitement des marchandises périssables.
<b>Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières</b>					
		A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
<b>Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier</b>					
		A	-	-	-
<b>Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit</b>					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	31 décembre 2022	À déterminer	<p>Appui administratif/opérationnel pour l'élaboration d'un modèle de proposition commune harmonisée en matière de données à l'intention des organismes concernés présents aux frontières, y compris une proposition visant un paiement unique pour toutes les redevances.</p> <p>Le document conceptuel étant déjà élaboré, financement pour la construction d'une base de données et le recours à des services de conseil.</p> <p>Assistance technique pour la mise à jour du cadre législatif, institutionnel et réglementaire des organismes concernés.</p> <p>Formation pour les utilisateurs du guichet unique, y compris tous les organismes présents aux frontières, chargeurs et courtiers en douane, entre autres.</p> <p>Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'évaluation.</p> <p>Sensibilisation du secteur privé.</p>
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-

<b>Disposition</b>	<b>Intitulé/description</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)</b>	<b>Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)</b>	<b>Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)</b>
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:8	Marchandises refusées	C	31 décembre 2019	À déterminer	Élaboration de directives juridiques concernant la procédure applicable aux marchandises refusées et leur élimination et application de ces directives par les organismes concernés, par exemple les divisions de l'agriculture, le Bureau des normes et l'Unité de la salubrité de l'environnement, entre autres.
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
<b>Article 11 Liberté de transit</b>		A	-	-	-
<b>Article 12 Coopération douanière</b>		C	31 décembre 2020	À déterminer	Assistance technique et aide financière pour la présentation des renseignements actualisés requis au système ASYCUDA World.  Formation des agents des douanes, des agents maritimes, des agents d'expédition, des regroupements et des transitaires aux nouveaux aspects de la présentation de rapports sur les cargaisons de marchandises dans le système ASYCUDA World.  Assistance technique pour l'élaboration de lignes directrices relatives à l'échange de renseignements aux niveaux régional et international.